



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – - Solidarité

COUR CONSTITUTIONNELLE



Motion de retrait de Confiance

Objet : Motion de défiance à l'encontre de
Monsieur Kèlèfa SALL, Président de la
Cour constitutionnelle.

Nous, Conseillers de la Cour constitutionnelle soussignés, après avoir constaté les situations ci-dessous :

- Le dysfonctionnement de la Cour constitutionnelle par la seule faute de son Président ;
- Le refus systématique de Monsieur Kèlèfa SALL d'appliquer la loi organique L/2011/006/CNT du 10 mars 2011, le décret D/2015/113/PRG/SGG du 15 juin 2015 et les décisions de la Plénière ;
- Le maintien et l'application d'un règlement administratif unilatéralement rédigé et signé par le Président qui a été annulé par la plénière. Cette annulation a été sanctionnée par un procès-verbal dont il est signataire ;
- La concentration entre les mains du seul Président de la Cour de toutes les prérogatives de celle-ci ;
- Le mépris, de plus en plus affiché de Monsieur Kèlèfa SALL à l'endroit des autres Conseillers de la Cour ;
- Le refus systématique de la mise en place d'un organe provisoire de contrôle interne afin de s'inscrire dans un cadre de gestion transparente et inclusive des crédits affectés à la Cour pour son fonctionnement ;
- La gestion opaque des ressources de la Cour et la mauvaise utilisation des moyens financiers de l'Institution en faisant fi de toutes les règles de gestion financière ;
- La gouvernance fondée sur l'arrogance et l'amateurisme.

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page]